

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 17 (1872)
Heft: (1): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Vereinsnachrichten: Circulaire du Comité central de la Société militaire fédérale aux sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans cette campagne, les forteresses rhénanes n'ont évidemment été d'aucune utilité à l'offensive des Allemands, tandis que les forteresses françaises ont nui à la défense et favorisé l'attaque. Et, en effet, les garnisons des forteresses échelonnées le long de la frontière, de Longwy à Belfort, ont non-seulement absorbé beaucoup de troupes, considérablement affaibli l'armée française, mais elles ont aussi fait commettre faute sur faute à l'état-major de Napoléon III. D'abord, si ces forteresses n'avaient pas existé, les Français auraient pu avoir une armée mobile plus forte, un front d'opération plus restreint et, au début de la campagne, ils ne se seraient pas trouvés avec des corps isolés en face de leur adversaire. Et, enfin, la place de Metz n'existant pas, Bazaine n'aurait pu s'y arrêter, Mac-Mahon n'aurait pas été envoyé à son secours et, selon toutes les probabilités, les Allemands ne seraient pas parvenus à prendre les deux armées prisonnières de guerre.

On le voit, depuis l'emploi de la vapeur pour l'offensive, les forteresses frontières n'ont plus de raison d'être; et comme élément défensif, depuis des siècles et dans toutes les guerres, elles ont été plus favorables à l'assaillant qu'au défenseur.

La plus grande faute qu'une administration militaire puisse commettre, c'est d'établir ses grands arsenaux en première ligne. Si les arsenaux de Metz s'étaient trouvés à Paris ou à Orléans, cette dernière fortifiée comme l'était Metz, la France aurait eu des fusils et des canons pour lever immédiatement une nouvelle armée, car c'étaient bien plus les armes que les hommes qui y faisaient défaut.

Dans ces deux dernières guerres, Olmütz et Metz ont joué des rôles analogues; ceux qui ont étudié ces guerres, reconnaîtront que ces deux forteresses ont considérablement favorisé l'invasion de l'Autriche et de la France.
(*Journal de l'armée belge.*)

Circulaire du Comité central de la Société militaire fédérale aux sections.

Aarau, le 3 décembre 1871.

Chers camarades! — Par décision de l'assemblée générale de la Société militaire fédérale du 17 juillet 1870 à Neuchâtel, Aarau a été désigné comme lieu de rassemblement de la société pour l'année 1872. Lors de la dernière réunion, les officiers furent appelés aux armes et la fête fut interrompue par suite de la guerre, qui venait d'être déclarée; l'élection du nouveau comité central suivant l'article 5 des statuts ne put plus avoir lieu; les nominations furent alors confiées au comité central de Neuchâtel de concert avec la section cantonale d'Argovie.

Par suite de différentes causes, ces élections ne purent avoir lieu plus tôt et eurent pour résultat la constitution du nouveau comité central composé des soussignés.

Nous avons l'honneur d'en donner connaissance aux sections cantonales et de commencer nos fonctions en vous présentant le sujet le plus important qui dans ce moment touche notre armée, c'est la question de la future organisation militaire. — Vous savez, chers camarades, que le Conseil national, après de longs débats, vient de décider avec grande majorité la centralisation complète de l'organisation et de l'administration militaires; le sort qu'aura cette question devant le Conseil des Etats est incertain.

Nous sommes de l'avis que les sociétés militaires ne doivent pas être réduites à attendre dans l'inactivité et l'arme au bras les décisions des hauts conseils dans cette question si importante, mais que c'est leur devoir d'exprimer leur opinion,

d'autant plus que dans le courant de la discussion au sein du Conseil national, il a été prononcé par un membre du Conseil fédéral, qu'il n'existe point de preuve que la centralisation militaire complète soit désirée par l'armée.

Eh bien, chers camarades, fournissons ces preuves, et pour les donner d'une manière indubitable, nous invitons instamment toutes les sections qui aperçoivent, comme nous, dans la centralisation militaire complète la seule organisation rationnelle de notre armée, d'adresser sans retard au Conseil des Etats la demande qu'il veuille bien prendre ses décisions par rapport aux articles qui concernent la réorganisation militaire d'accord avec celles prises par le Conseil national.

Pour établir cette adresse, les comités des sections cantonales pourront à leur gré rassembler les sections ou le faire par voie de souscription. En tous cas les comités sont priés de nous donner aussi connaissance de leurs décisions — Dans cette attente nous vous serrons affectueusement la main.

Le comité central : A. *Künzli*, lieutenant-colonel-fédéral à Aarau, président ; C.-A. *Rudolf*, lieutenant-col.-féd. à Aarau, vice-président ; G. *Ringier*, major fédéral à Aarau, rapporteur ; F. *Oederlin*, major du commissariat, à Baden, caissier ; J.-H. *Ryniker*, lieutenant d'état-major d'artillerie, à Aarau, secrétaire.

Fribourg. — Le Conseil d'Etat a fait les promotions militaires suivantes :

Au grade de commandant de bataillon : MM. les majors *Bussard*, Casimir, à Bellefontaine, et *Weck*, Charles, à Fribourg

Au grade de major de bataillon, MM. *Fasnacht*, Edouard, à Morat, capitaine-aide-major ; *Musy*, Léon, à Grandvillard, capitaine

Au grade de capitaine-aide-major, MM. *Aeby*, Paul, à Fribourg, lieutenant ; *Bouard*, Raymond, à Fribourg, lieutenant.

Au grade de capitaine, MM. *Comte*, Etienne, à Fribourg, lieutenant ; *Fasnacht*, Gottlieb, à Morat, lieutenant ; *Nabholz*, Joseph, à Fribourg, lieutenant.

Au grade de chirurgien-major avec rang de capitaine, MM. *Siffert*, Pierre, à Wallenbuch, aide-chirurgien ; *Stock*, Frédéric, à Morat, aide-chirurgien.

Au grade de chirurgien-lieutenant, M. *Straub*, Pierre, à Planfayon, aide-chirurgien-sous-lieutenant

Au grade de médecin d'escadron avec rang de lieutenant, M. *Pégaitaz*, Alexis, à Bulle, aide-chirurgien-sous-lieutenant.

Au grade de lieutenant d'infanterie, MM. *Chatton*, Isidore, à Romont, 1^{er} sous-lieutenant ; *Aeby*, Stanislas, à Fribourg ; *Girod*, Ernest, à Fribourg ; *Racine*, Alfred, à Gerustach ; *Merlach*, Jean, à Berne ; *Bossou*, Laurent, à Praroman ; *Dœndliker*, Arnold, à Fribourg ; *Genoud*, Xavier, à Châtel ; *Premand*, François, à Vuadens ; *Hug*, Frédéric-Edouard, à Fribourg ; *Guidy*, Philippe, à Fribourg ; *Kaufmann*, Fridolin, à Fribourg.

Au grade de 1^{er} sous-lieutenant d'infanterie, MM. *Poletti*, Charles à Fribourg, 2^e sous-lieutenant ; *Demierre*, Béat, à Fribourg ; *Glasson*, Ernest, à Bulle ; *Tschampion*, Edouard, à Châtel ; *Weck*, Frédéric, à Fribourg ; *Küssler*, Henri, à Fribourg ; *Rauch*, Eugène, à Fribourg ; *Weissenbach*, Joseph-Antoine, à Fribourg ; *Musy*, Alexandre, à Grandvillard ; *Poletti*, Henri, à Fribourg ; *Poletti*, Théodore, à Fribourg ; *Piller*, Ernest, à Fribourg ; *Wuilleret*, Emmanuel, à Fribourg ; *Zurich*, Ernest, à Barberêche ; *Rœmy*, Gabriel, à Fribourg ; *Henseler*, Antonin, à Fribourg ; *Diesbach*, Max, à Fribourg ; *Berger*, Jacob, à Grimoine ; *Claray*, Ambroise, à Fribourg ; *Jenny*, Jaques, à Fribourg ; *Francey*, Gratius, à Oron-la-Ville ; *Brulhart*, Pierre, à Ueberstorf ; *Jungo*, Nicolas, à Fribourg ; *Jungo*, Charles, à Fribourg ; *Christinaz*, Alexandre, à Delley ; *Genoud*, Joseph, à Châtel ; *Waldmeyer*, Joseph, à Châtel.

Au grade de 2^e sous lieutenant d'infanterie, M. *Douxe*, Silvain, à Berne, sergent.

Dans le corps des carabiniers : a) Au grade de capitaine, MM. *Kléning*, à Prez, lieutenant ; *Egger*, Louis, à Fribourg, lieutenant ; b) Au grade de lieutenant, MM. *Bondallaz*, Arthur, à Estavayer, 1^{er} sous lieutenant ; *Gapany*, Maxime, à Echarlens, 1^{er} sous-lieutenant ; c) Au grade de 1^{er} sous-lieutenant, MM. *Cressier*, Jules, à Mur, 2^e sous-lieutenant ; *Diesbach*, Robert, à Fribourg, 2^e sous-lieutenant.

Dans l'artillerie. Au grade de 1^{er} sous-lieutenant, M. *Ammann*, Alfred, à Fribourg, 2^e sous-lieutenant